

**Session Plénière du 28 février 2019**

**Vœu présenté par le Groupe Rassemblement National  
Pour l'annulation de la hausse de la taxe carbone**

\*\*\*\*\*

Les Français sont déjà lourdement imposés avec un taux de prélèvements obligatoires de 46,2% en 2017, 12 points au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

Le total de ces prélèvements a dépassé pour la première fois en 2018 les 1000 milliards d'euros.

Cette situation est l'une des causes de la crise sociale que nous connaissons, et à laquelle le gouvernement n'apporte aucune réponse satisfaisante.

Dans ce contexte, la hausse de la taxe carbone prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a fait l'objet d'un moratoire.

Cependant il est impossible aujourd'hui de connaître les intentions du gouvernement, et les hausses successives prévues pour les années à venir ne sont pas concernées par ce moratoire.

Or les Français paient déjà largement pour la transition énergétique à travers la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) qui englobe la taxe carbone et la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui a augmenté de 650% depuis sa création en 2000 et représente environ 16% de la facture moyenne d'électricité.

De surcroît le produit de ces taxes est largement détourné de leur finalité.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'abandonner les hausses prévues pour la taxe carbone de 2019 à 2022.

\*\*\*\*\*

**Proposition :**

**Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, réuni en Session Plénière le 28 février 2019, demande solennellement au gouvernement de renoncer à la hausse de la taxe carbone prévue chaque année de 2019 à 2022.**